



Clause sur terrain boisé

Par **Romain22**, le **15/12/2018** à **15:15**

Bonjour ,
je me présente, romain 22 ans habitant dans Les Côtes d'Armor,

je suis sur le point d'acheter un terrain constructible, les propriétaires on un terrain boisé
attenant qui nous intéresse mais il ne voudrais pas le vendre avant d'avoir fait la coupe de
bois , j'aimerais savoir si il était possible d'acheter le terrain avec une clause qui les oblige à
couper le bois dans les 5 ans par exemple (se qui nous permettrait d'être sur d'avoir le terrain
maintenant et sans repasser devant le notaire dans 5ans

merci

cordialement romain